

L'an deux mil vingt-et-un, le seize mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas OCTAU, Le Maire.

Conseiller	Présent	Pouvoir	Absent		Présent	Pouvoir	Absent
Nicolas OCTAU	X			Elise COURBE		M. DEMAREST	
Bernadette VIVÈS	X			Manuel DEMAREST	X		
Denis LEGRAND	X			Denis DOUILLET	X		
Etienne LECLERC	X			Jean-François LECOURT	X		
Jérôme ALEXANDRE	X			Sébastien LOISEL	X		
Sylvie BLONDEL	X			Virginie MARECHAL	X		
Madiana BLOT	X			Laëticia ZAJDOWICZ	X		
Valérie COLIN	X			Secrétaire de séance : Denis DOUILLET			

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers de leur présence.

Pour commencer, il est demandé si des remarques ou modifications sont à apporter sur le compte rendu du dernier de conseil municipal transmis par mail. Le compte rendu du 23 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Autorisation de demandes de subventions concernant le projet d'acquisition du fonds de commerce et des murs de la boulangerie de la commune - Délibération**

Monsieur le Maire rappelle avoir adressé au notaire et aux propriétaires des murs du commerce la proposition d'acquérir le bien immobilier. Les élus attendent un retour du notaire pour signer le compromis de vente au prix de 50.000 €.

Le notaire doit tout d'abord purger le droit de préemption du locataire. En effet, le propriétaire doit avant de vendre son bien proposer aux locataires de l'acquérir. Le locataire a un mois pour répondre. Si le locataire renonce à son droit, le propriétaire est libre de vendre à une tierce personne aux conditions exposées au locataire.

Monsieur OCTAU a pris rendez-vous le 10 mars prochain avec les boulangers. Il leur a été demandé la copie des 3 derniers bilans d'activité. En 2018, il est constaté 23.000€ d'excédent. En 2020, il est constaté une augmentation du chiffre d'affaires de 10.000€ par rapport à 2019.

Monsieur LECLERC confirme que tout est correctement détaillé dans les bilans.

Monsieur le Maire précise que les artisans proposent à la commune d'acquérir l'ensemble du matériel de production. La vitrine, les casseroles et le petit matériel (trancheuse...), le four électrique d'une capacité de 3 fours (ne fonctionne actuellement qu'à 80% de ses possibilités).

Le tout est proposé au prix de 50.000 €.

Le fonds de commerce avait été proposé à la vente mais n'a pas trouvé preneur. Les premiers intéressés n'ont pas eu leur prêt et les deuxièmes ont annulé.

Madame BLONDEL questionne quant à la reprise. Monsieur OCTAU précise que le repreneur aura la possibilité de louer le matériel et le logement ou d'acquérir le matériel et louer les locaux.

Monsieur LOISEL propose de maintenir la location du matériel pour éviter le départ régulier. Monsieur OCTAU confirme mais le risque étant d'avoir régulièrement des demandes de réparation de matériel. Monsieur LECLERC propose de rédiger une convention pour laisser la charge des réparations aux locataires.

Monsieur le Maire propose d'acquérir le tout par un emprunt. Une proposition du crédit agricole a été transmis sur la base de 100.000 € :

Durée du prêt	Trimestrialité			Annuité		
	Taux	Echéance	Coût total du crédit	Taux	Echéance	Coût total du crédit
7 ans	0,41 %	3.624,75	1.493,00	0,51 %	14.578,63	2.050,41
10 ans	0,55 %	2.571,10	2.844,00	0,65 %	10.360,97	3.609,70
12 ans	0,63 %	2.164,71	3.906,08	0,73 %	8.734,02	4.808,24

Monsieur LECLERC précise que si le matériel et le bien sont loués 850 € par mois cela permettra de rembourser l'emprunt.

Monsieur LOISEL questionne quant à la vétusté et l'entretien des locaux. Monsieur le Maire précise que le local commercial est propre, les contrôles sanitaires obligeant de maintenir le local en bon état. Deux armoires froides sont à disposition.

Le logement est habitable mais mériterait quelques travaux. Si le projet se réalise, les travaux interviendront dans un second temps (la couverture et la charpente seront à vérifier).

Monsieur ALEXANDRE question sur la surface. Monsieur le Maire estime environ à 200 m<sup>2</sup> de surface plancher : 2 chambres, salon, salle de bains, WC. Au rez-de-chaussée, une cuisine et une salle à manger.

Madame COLIN demande si le camion sera vendu avec le matériel. Monsieur OCTAU précise que non. La tournée de livraison de pain représentait environ 14 clients.

Monsieur le Maire rappelle que le but n'est pas de gagner de l'argent mais de sauver le dernier commerce de la commune. Potentiellement d'aider les futurs locataires à développer leur activité.

Après ces échanges, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder aux demandes de subventions.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subventions et toute démarche permettant d'obtenir les éventuelles subventions.

## **2. Autorisation d'acquérir le bien immobilier constituant le local commercial de la boulangerie de Fresquiennes - Délibération**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquérir par la commune le bien immobilier constituant le local commercial de la boulangerie de Fresquiennes, cadastré section BP numéro 112. Après échange avec les propriétaires, il a été convenu un prix de vente net vendeur à hauteur de 50.000€.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire l'acquisition du bien immobilier cadastré section BP numéro 112,  
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2021 pour un montant de 50.000€ ainsi que tous les frais,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

### **3. Autorisation d'acquérir les biens mobiliers du commerce de la boulangerie de Fresquiennes -**

#### **Délibération**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquérir par la commune le matériel du local commercial de la boulangerie de Fresquiennes. Après échange avec les commerçants propriétaires du matériel, il a été convenu un prix de vente à hauteur de 50.000€ pour l'ensemble des éléments suivants :

- Vitrine de présentation,
- Batterie de casseroles et divers petits matériels,
- Trancheuse,
- 3 fours.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire l'acquisition du matériel de cuisine,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2021 pour un montant de 50.000€,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

### **17 – QUESTIONS DIVERSES**

- Les élections départementales et régionales auront lieu le 13 et 20 juin 2021. Il s'agira de tenir 2 bureaux de vote. Potentiellement, un bureau dans la salle du conseil et un bureau dans la salle polyvalente.
- Les cloches ne sonnaient plus à cause d'un mauvais réglage. Cela fait suite à une cérémonie. La mairie aimerait que la paroisse informe la commune lorsque des cérémonies sont organisées. De même pour les messes, les habitués sont informés mais les habitants de Fresquiennes doivent consulter le Courrier Cauchois.
- Monsieur LOISEL tient à faire un point sur la situation de l'école primaire. Une classe a été fermée suite à un enfant testé positif. Le protocole sanitaire impose à la reprise des enfants de manger à au moins 2 mètres chacun des uns, des autres. Il est interdit de faire sortir de la nourriture de la cantine scolaire, il a donc été demandé à chaque enfant de prendre leur repas. Ils sont invités à manger dans la salle du foyer qui permet de faire manger 2 enfants par table.  
Il est rappelé que pour commander un repas froid au prestataire de cantine, il est nécessaire de le faire plusieurs semaines à l'avance.

D'autre part, les parents d'élèves souhaiteraient que les menus soient plus équilibrés et que les enfants bénéficient de plus de fruits et légumes. Ils souhaiteraient dans le même temps être plus impliqué dans le choix des menus. Les remarques ont été prises en compte et les parents seront sollicités.

Monsieur OCTAU rappelle que des repas végétariens sont proposés chaque semaine par le prestataire « CONVIVIO ».

- Le mardi 06 avril aura lieu la commission finances.
- Une réunion aura lieu prochainement pour les chemins de randonnée. Un mail sera transmis.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h50.